

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que se tiendra une soirée de consultation par visioconférence aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlements 663 et 669.

Lors d'une séance tenue le 13^{ème} jour d'avril 2021 et le 11^{ème} jour de mai 2021, le conseil de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté les projets de règlements portant les numéros : **663 -669**

RÈGLEMENT No 663 adopté lors de la séance du 13 avril 2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 603

Ayant pour objet d'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rx-2 à l'intérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'intérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

RÈGLEMENT No 669 adopté lors de la séance du 11 mai 2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 603

Ayant pour objet d'autoriser l'usage C.1 Habitation multifamiliale isolée, limité à 6 logements, ainsi que le retrait des usages E.1 et G.1 en zone U-8.

La soirée de consultation se tiendra :

Date : Jeudi 3 juin 2021

Visio conférence : via zoom

Heure : 18 H 30

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Suite à la consultation, le conseil pourra adopter un second projet de règlement avec ou sans modification (663 et 669).

Les projets de règlements peuvent être consultés via les réseaux sociaux de la Municipalité, et des copies pourront être délivrées par courriel aux contribuables en faisant la demande.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS LE 18 MAI 2021

A blue ink signature of Stéphane Simard, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Stéphane Simard, Directeur Général